



STREAMWIDE

Société anonyme

Au capital de 280.480,70 euros

Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société STREAMWIDE (la "**Société**") sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire le **20 juin 2024 à 8 heures 30** au siège social de la Société situé 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- quitus aux administrateurs,
- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- autorisation à consentir au conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions,

À titre extraordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société,
- pouvoirs en vue des formalités.

Conditions et modalités de participation à cette assemblée

A_ Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

1. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les actionnaires sont informés que la participation à ladite assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième (2) jour ouvré précédant l'assemblée générale, le **18 juin 2024** au plus tard, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par l'intermédiaire habilité, teneur de la comptabilité des titres de la Société, la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

2. Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale devront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Les actionnaires au nominatif devront compléter et signer le formulaire unique joint à la convocation reçue par courrier postal et le renvoyer à l'aide de l'enveloppe prépayée,
- Les actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée et n'ayant pas reçu le deuxième jour ouvré précédent l'assemblée, soit le **18 juin 2024** à zéro heure (heure de Paris) ou ayant perdu leur carte d'admission, devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité, pour les actionnaires au porteur, ou se présenter directement à l'assemblée générale pour les actionnaires nominatifs, munis d'une pièce d'identité.

Le jour de l'assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrements.

B_ Modalités de participation à l'assemblée générale

1. À défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- soit donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à son partenaire membre d'un pacte civil de solidarité. Ainsi, tout actionnaire devra adresser à la Société Générale et à la Société une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'assemblée générale qui émettra un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration ;
- soit voter par correspondance.

Pour donner pouvoir, se faire représenter ou voter par correspondance, les actionnaires devront :

- pour ceux au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation ;
- pour ceux au porteur : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le **14 juin 2024**, ou se procurer ledit formulaire de vote par correspondance / procuration sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.streamwide.com> ;
- le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire ;
- les actionnaires renverront leur formulaire de telle façon que la Société Générale puisse les recevoir au plus tard le **17 juin 2024** (J-3 calendaire). Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société Générale après cette date ne sera pris en charge.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions susvisées, ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

2. Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce :

- tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième (2) jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **18 juin 2024**, zéro heure, heure de Paris, au plus tard, la Société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission.

À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;

- si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

- 3.** En application de l'article R.225-71 du Code de commerce, les actionnaires représentant au moins 5% du capital social pourront requérir l'inscription de projets de résolutions et/ou de points à l'ordre du jour de cette assemblée jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant la date de ladite assemblée, soit jusqu'au 26 mai 2024 au plus tard.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions et/ou de points doivent être adressées au siège social de la Société, (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : investisseur@streamwide.com, et être accompagnées du texte des projets de résolutions et d'un bref exposé des motifs. Si le projet de résolutions porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, il doit être accompagné des renseignements prévus au cinquième alinéa de l'article R.225-83 du Code de commerce.

Pour pouvoir user de cette faculté, les propriétaires d'actions au porteur devront, préalablement à leur demande, déposer une attestation d'inscription en compte délivrée par leur intermédiaire habilité auprès de la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.

En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et/ou de points déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au deuxième (2) jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le **18 juin 2024**, zéro heure, heure de Paris au plus tard.

C_ Questions écrites des actionnaires

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires qui souhaiteraient poser des questions écrites au Président du conseil d'administration adresseront ces questions soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société, à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseur@streamwide.com, et ce à compter de la présente publication jusqu'au quatrième (4) jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au **14 juin 2024** au plus tard.

Pour être prises en compte, ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D_ Droit de communication des actionnaires

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires, à compter du **5 juin 2024**, sur le site internet de la Société : www.streamwide.com et au siège social de la Société. Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.

Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires, le cas échéant, seront publiés sans délai sur ce site.

STREAMWIDE

Société anonyme
Au capital de 280.480,70 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2024****Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
présentées par le Conseil d'administration**

PREMIERE RESOLUTION - *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 4.311.303,57 euros.

DEUXIEME RESOLUTION - *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les comptes consolidés dudit exercice, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et du rapport du commissaire aux comptes sur lesdits comptes,

approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 4.173.524 euros.

TROISIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration, constatant que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 4.311.303,57 euros, décide d'affecter ledit bénéfice en totalité au compte "Report à nouveau", lequel serait porté d'un montant de 3.932.977,24 euros à un montant de 8.244.280,81 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION - *Quitus aux administrateurs* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, en conséquence de cette approbation,

donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

CINQUIEME RESOLUTION - *Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

SIXIEME RESOLUTION - *Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts,

prend acte du fait que la Société n'a encouru aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

SEPTIEME RESOLUTION - *Autorisation à consentir au conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration,

conformément aux dispositions du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi qu'à toutes autres dispositions législatives ou réglementaires européenne ou nationale qui viendraient à être applicables et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers et conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général dans les conditions légales et réglementaires, à acquérir, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé pourra faire l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation,

décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 90 euros, hors frais et commissions étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la Société, notamment par incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement des actions de la Société ou de toute opération portant sur les capitaux propres de la Société, le prix indiqué ci-avant sera ajusté en conséquence,

décide que le montant maximum qui pourra être utilisé par le conseil d'administration pour réaliser ces achats d'actions est plafonné à un montant global net achats/ventes de 5.000.000 d'euros,

décide que ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action STREAMWIDE ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues,
- d'honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attributions d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le conseil d'administration appréciera ;
- de les conserver et de les céder ultérieurement ou de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers et étant précisé que le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'existence d'une autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire au conseil d'administration en cours de validité lui permettant de réduire le capital social par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat et dans les termes qui y sont indiqués ;
- et plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;

décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que de telles opérations ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement,

décide que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé,

confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat, déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées, d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres de bourse, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités, établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, et d'une manière générale, faire le nécessaire,

prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,

fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,

prend acte de ce que le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale dans son rapport de gestion de la réalisation des opérations d'achats autorisées par la présente résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire présentées par le Conseil d'administration

HUITIEME RESOLUTION - *Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce,

autorise le conseil d'administration à réduire le capital en procédant, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, des actions détenues par la Société ou acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet d'une résolution en vigueur adoptée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois, et réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée,

autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur le poste "prime d'émission" ou sur tout autre poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction du capital réalisée,

délègue au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :

- procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction du capital, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation ;
- pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires et déclarations auprès de tous organismes ;



prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, décide de fixer la durée de validité de la présente délégation à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION - *Pouvoirs en vue des formalités* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

STREAMWIDE

Société anonyme
Au capital de 280.480,70 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 20 JUIN 2024****EXPOSE SOMMAIRE****1. Événements importants survenus en 2023, progrès réalisés ou difficultés rencontrées, activités au sein du Groupe et de la Société en 2023****1.1 Événements importants survenus en 2023 au sein du Groupe et de la Société**

- *Augmentation des revenus 2023 : 19,5 M€ / +1,9 M€ / +11%*

Les revenus 2023 continuent de progresser, portés par la croissance continue, depuis plusieurs exercices consécutifs, de l'activité "plateformes" de communications critiques **team on mission** et **team on the run**, dont les revenus atteignent 14,3 M€ en 2023, contre 12,3 M€ en 2022. Les revenus 2024 actuellement anticipés sont satisfaisants, même si leur progression par rapport à ceux de 2023 n'est pas encore assurée.

- *Croissance rentable, hausse des marges opérationnelles et des résultats :*
 - ROC avant amortissement (11,4 M€) / 59% du CA
 - ROC (5,6 M€) / 29% du CA
 - RNET (4,2 M€) / 21% du CA
 - Trésorerie brute (15,6 M€) + 4,3 M€.

Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) est de 11,4 M€ au 31 décembre 2023 et progresse de 1,7 M€ par rapport à 2022. Après prise en compte des amortissements de période, en augmentation de 0,5 M€, le résultat opérationnel (EBIT) ressort à 5,6 M€, en progression de 1,2 M€ par rapport à 2022. La marge opérationnelle 2023 est de 29%, en augmentation de 4% par rapport à l'exercice précédent. Enfin, le résultat net est bénéficiaire de 4,2 M€ au 31 décembre 2023, en augmentation de 0,8 M€ (+23%) par rapport au 31 décembre 2022. La marge nette ressort ainsi à 21% contre 19% en 2022.

- *Maîtrise des coûts opérationnels, notamment ceux relatifs au personnel.*

Les équipes ont été rationalisées et optimisées. La masse salariale du Groupe a été contrôlée tout au long de l'année 2023 et n'augmente que de 145 K€, malgré les augmentations accordées en 2023.

- *Transition et organisation en mode Agile pour les équipes techniques du Groupe.*

L'organisation des équipes de développement se fonde maintenant sur les méthodes Agile, déployées au sein du Groupe depuis début 2022. Cela doit permettre au Groupe de renforcer

encore sa force de développement "end to end", tout en augmentant encore la qualité intrinsèque des solutions proposées.

- *Renouvellement des engagements pluriannuels de Airbus Public Safety and Security (ex SLC) pour les 3 prochaines années (2024, 2025 et 2026).*

Pour rappel, le contrat de partenariat avec Airbus PSS couvre une période de 15 ans à compter de 2018, mais des périodes de renouvellement d'engagement de 3 ou 5 ans sont contractuellement prévues. Airbus s'est ainsi réengagé financièrement pour les 3 prochaines années, autour de développements liés au standard du secteur (normalisation 3GPP notamment).

- *Emprunts obligataire et bancaire : deux nouveaux emprunts ont été souscrits en mars 2023.*

Un emprunt obligataire de 5 M€ a été émis au taux de 5,5% et a été entièrement souscrit par France Économie Réelle représentée par sa société de gestion Delta Alternative Management. Cet emprunt est remboursable in fine avec une maturité de 5 ans. Un emprunt bancaire amortissable auprès de La Banque Postale a également été souscrit par la Société (taux fixe de 3,8%, hors garantie, et durée d'amortissement de 5 ans).

- *Annulation d'actions auto détenues :*

Fin juin 2023, la Société a procédé à l'annulation de 248.491 actions (auto détenues), représentant 8,1% du capital social. À l'issue de cette annulation, celui-ci est ainsi composé de 2.804.807 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

- *Contexte économique mondial :*

Les opérations militaires en Ukraine débutées le 24 février 2022 ont entraîné des perturbations économiques mondiales et notamment un niveau d'inflation élevé et des taux d'intérêts en hausse.

L'activité du Groupe n'a pas été impactée, de façon directe ou significative, par cet évènement.

- *Risques climatiques :*

De par son activité, l'exposition de la Société et du Groupe face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

1.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées au sein du Groupe et de la Société

Nouvelles solutions et diversification

Les plateformes de communications critiques **team on mission** et d'activités critiques **team on the run**, dont les revenus annuels (14,3 M€) augmentent de 16%, représentent dorénavant 73% (+3 points par rapport à 2022) des revenus totaux du Groupe.

Cette croissance (+1,9 M€) s'explique principalement par la poursuite du déploiement du projet PCSTORM (contrat de maintenance pluriannuel, déploiement opérationnel de grande ampleur lors de la Coupe du Monde de rugby 2023 et développement et livraison de la version 4.0 de team on mission fin 2023), mais également par de nouveaux marchés privés (transport et énergie) et projets auprès d'administrations municipales.

Les revenus issus du partenariat avec Airbus Secure Land Communications continuent d'être significatifs, suite notamment à la renégociation contractuelle intervenue fin 2023, couvrant les 3 prochaines années.

Si l'adoption de solutions de communications et d'activités critiques devrait s'accélérer à terme, la variable temps demeure une inconnue et les cycles de vente restent longs, ce qui oblige toujours à une relative prudence. Une croissance régulière et rentable reste l'objectif prioritaire du Groupe, qui va donc continuer à développer son écosystème commercial, notamment indirect, pour diversifier encore ses sources de revenus dans les prochains mois.

Activité "legacy" historique

L'activité historique "legacy" (solutions pour opérateurs télécom), qui ne nécessite plus ou peu d'investissements capitalistiques, représente 27% des revenus annuels, après s'être légèrement contractée en 2022 (-0,5 M€).

Les revenus récurrents générés par l'activité "legacy" devraient quant à eux rester stables en 2024. Cependant, plusieurs projets de migration de plateformes, en Europe et aux États-Unis, pourraient se concrétiser dans les prochains mois et impacter ainsi positivement l'activité.

1.3 Évolution de l'activité du Groupe en 2023

Évolution du chiffre d'affaires

Par nature, les revenus de l'activité "plateformes" de 14,3 M€ en 2023 se composent :

- de revenus de licences (6,9 M€) en diminution de -1,2 M€
- de revenus de services (5,7 M€) en augmentation de 2 M€
- de revenus de maintenance (1,7 M€) en augmentation de 1,1 M€

L'évolution des revenus de licences provient d'un effet de base important en 2022 avec des commandes importantes enregistrées dans les projets PCSTORM et Société du Grand Paris, compensé seulement partiellement par les commandes 2023 de licences issues du partenariat avec Airbus.

La progression des revenus de maintenance et de services provient elle aussi essentiellement du projet PCSTORM et du nouveau contrat pluriannuel signé en mai 2022. Si les revenus issus des services ne sont pas récurrents, ceux issus de la maintenance le sont, et continueront d'augmenter dans les prochains mois, en parallèle du déploiement opérationnel des différentes plateformes supportées.

Maintien des revenus de l'activité "legacy" à 5,2 M€ : les ventes de licences, par nature non récurrentes, augmentent de 0,3 M€ sur la période (nouveau marché gagné en Amérique du Nord) et ressortent à 1,2 M€ en 2023. Les flux récurrents de maintenance restent stables (3,5 M€) alors que les revenus issus des services "legacy" (0,5 M€) diminuent de -0,3 M€, suite à des upgrades de plateformes réalisés en 2022 pour des clients aux États-Unis et au Royaume-Uni, opérations par nature non récurrentes.

Évolution des résultats

En 2023, STREAMWIDE a atteint un chiffre d'affaires record de 19,5 M€. Cette croissance solide impacte directement et positivement le résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) qui progresse de 1,7 M€ (+18% à 11,4 M€) et représente 59% des revenus annuels (+4 points).

Les charges opérationnelles sont quasi stables et ressortent à 8,1 M€ contre 7,9 M€ en 2022. Les charges externes restent maîtrisées (+0,2 M€) et accompagnent l'évolution de l'activité (frais marketing et de déplacement en hausse). La masse salariale "nette" de période est quant à elle stable à 6,4 M€, ce qui démontre la capacité du Groupe à générer un fort effet de levier en alignant au mieux ses effectifs et ses ressources aux besoins de l'activité. La masse salariale totale, avant capitalisation des frais de R&D, est de 11,7 M€ en 2023, contre 11,6 M€ en 2022 (195 personnes fin 2023 contre 193 fin 2022).

Après amortissements (5,8 M€, dont 4,6 M€ au titre des frais de développement), le résultat opérationnel courant (EBIT) ressort à 5,6 M€, en progression de 1,2 M€ et représente 29% des revenus annuels, contre 25% en 2022.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif (-0,3 M€ suite essentiellement à des effets de change de période négatifs) et d'un résultat fiscal négatif (-1,2 M€ à la suite notamment des impacts fiscaux différés, non cash, liés à l'activation des frais de développement), le résultat net ressort positif à 4,2 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2022. La marge nette ressort ainsi à 21% contre 19% en 2022.

La structure financière du Groupe s'est encore renforcée au 31 décembre 2023, avec des fonds propres qui atteignent 22,5 M€ (+1,4 M€) et une trésorerie nette significative de 6,4 M€ (hors passifs locatifs mais incluant les dettes financières non courantes). La trésorerie brute ressort, quant à elle, à 15,6 M€ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 4,3 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

Les principales variations sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires augmente de +1,9 M€ sur la période ;
- Les charges opérationnelles courantes nettes, y compris les amortissements, augmentent quant à elles de 0,7 M€ sur la période et ressortent à 13,9 M€ :
 - Les charges de personnel, intégrant celles dédiées aux développements produits, augmentent sur la période de 0,1 M€. Les coûts de personnels dédiés aux développements produits augmentant quant à eux de 0,1 M€, l'impact net, après activation des frais de développement est donc neutre.
 - Les charges externes (2,5 M€) augmentent au cours de la période (+0,2 M€), en parallèle de l'activité. Les frais de déplacements, les frais de marketing et les honoraires de recrutement augmentent ainsi légèrement. Les autres produits (1 M€), représentant principalement la reprise des Crédits d'Impôt Recherche en résultat de période, augmentent en 2023 (+0,1 M€) suite notamment à l'augmentation parallèle des amortissements des frais de développements.
 - Les amortissements augmentent de 0,5 M€ en 2023, et ressortent à 4,7 M€ (immobilisations incorporelles) et 1,1 M€ (immobilisations corporelles). L'évolution de la période ne provient que des amortissements liés aux frais de développement (+0,5 M€ à 4,6 M€), suite à l'augmentation des valeurs brutes activées depuis 2020. Les durées d'amortissement retenues en 2023 restent identiques à celles de l'exercice précédent (3 à 5 ans).
- Le résultat financier ressort négatif à (0,3) M€, alors qu'il était positif de 4 K€ en 2022. L'impact change est négatif en 2023 (-0,2 M€ contre +0,1 M€ en 2022) et le coût financier net est lui aussi négatif de -0,1 M€, suite à la mise en place à compter de mars 2023 de nouveaux emprunts obligataires et bancaires.

- o Le résultat fiscal est une charge de 1,2 M€ contre une charge de 1 M€ en 2022. Les impôts exigibles (0,4 M€) correspondent essentiellement à l'impôt société des sociétés françaises, intégrées fiscalement. Les effets d'imposition différés (charge de 0,8 M€) correspondent principalement aux impôts différés passifs constatés sur l'activation des frais de développement (impact net de 1,8 M€ soit 0,5 M€ d'IDP), à la diminution des IDA sur reports déficitaires suite au résultat fiscal de période (-0,7 M€ d'IDA) et au retraitement de la reprise de provision pour dépréciation des actions auto détenues (1,7 M€ soit 0,5 M€ d'IDA, avec contrepartie capitaux propres).

La dette d'impôts différés passifs inscrite dans la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023 (2,7 M€) correspond bien à l'imposition différée, à un taux de 25%, sur le solde net des frais de développement activés (15,5 M€) et des reports déficitaires encore disponibles fin 2023 (4,4 M€), soit une base nette de 11,1 M€.

- o Le résultat net 2023 ressort positif à +4,2 M€, en augmentation de 0,8 M€ par rapport à celui de 2022, et représente 21 % des revenus annuels.

1.4 Évolution de l'activité de la Société en 2023

Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2023 est de 14.168 K€ contre 11.829 K€ en 2022. Cette augmentation de 2.339K€ s'explique essentiellement par celle des prestations de services (STORM et Airbus), qui enregistrent une progression de 1.498 K€ et par les flux récurrents de maintenance (notamment STORM) qui évoluent de 1.088 K€ en 2023.

Cette évolution positive provient essentiellement du projet STORM : déploiement continu de la plateforme et services associés, livraison de la version 4.0 de **team on mission** en fin d'année et maintien en condition opérationnel. En parallèle, le partenariat avec Airbus Public Safety and Security (ex SLC) continu à être actif et les engagements d'Airbus PSS ont été reconduits pour les 3 prochaines années.

Évolution des résultats

Le résultat net de la Société ressort positif à +4.311 K€ contre un bénéfice de 1.001 K€ en 2022. Cette variation (+3.310 K€) s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- o Le résultat d'exploitation, bénéficiaire à hauteur de +2.168 K€, est en progression de +196 K€. L'augmentation des revenus (+2.339K€) est compensée par celle des coûts de développement (+894 K€), des coûts de sous-traitance de développement (+540 K€) et des charges locatives (+222 K€), après une année 2022 où des franchises de loyer avaient été négociées. Les autres coûts de structure sont restés relativement stables en 2023. Les charges d'exploitation 2023, nettes des autres produits d'exploitation, ressortent ainsi à 12.000 K€ contre 9.857 K€ en 2022.
- o Le résultat financier (+1.531 K€) augmente de façon significative (+3.478 K€) par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la reprise de la provision de 1.707 K€ constatée fin 2022 pour couvrir la valeur de marché des actions auto détenues. Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative des actions auto détenues (20,90 € par action) est supérieure au prix de revient unitaire des actions détenues (17,75 € par action) et aucune provision n'est donc à constater.

Par ailleurs, suite à la mise en place de nouveaux financements en mars 2023 (emprunt obligataire de 5.000 K€ et emprunt bancaire de 2.500 K€), les intérêts financiers ressortent à 515 K€ (contre 98 K€ en 2022), compensés partiellement par les produits financiers générés par les placements en comptes à terme effectués tout au long de l'exercice (300 K€ contre 11 K€ en 2022).

- Le résultat fiscal d'un montant de +613 K€ (produit d'impôt) est en diminution de (363) K€ par rapport à celui constaté en 2022. Cette évolution provient essentiellement des impôts exigibles (385 K€) en augmentation de 385 K€ suite aux résultats comptables et fiscaux de période. Par ailleurs, la Société continue de bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche (858 K€ en 2023 contre 876 K€ en 2022), incitation fiscale constatée en produit fiscal de période. Depuis la fin de l'exercice 2020, la Société, seule, ne dispose plus de reports déficitaires propres mais ces derniers sont de 4.422 K€ dans le cadre de l'intégration fiscale mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2012 (contre 6.985 K€ fin 2022). La diminution des reports déficitaires s'explique par l'imputation des résultats fiscaux bénéficiaires de la Société et de sa filiale STREAMWIDE France au titre de 2023 (2.563 K€).

L'année 2023, comme l'année 2022, est donc principalement marquée par une augmentation des revenus, elle-même générée par les nouvelles solutions développées par la Société depuis quelques années. Le contrôle efficace des coûts opérationnels permet au résultat d'exploitation et au résultat net d'être toujours bénéficiaires, malgré une augmentation des coûts de développement constatée en 2023, suite essentiellement aux augmentations salariales accordées au sein du Groupe fin 2022, qui impactent de fait les coûts salariaux et de donc le coût du jour / homme au sein du Groupe. Par ailleurs, et comme indiqué fin 2022, la provision relative à la valeur des actions auto détenues comptabilisée au 31 décembre 2022 (1.707 K€) a été entièrement reprise au 31 décembre 2023, générant un impact résultat financier et donc résultat net significatif.

2. Activité et situation du Groupe en 2023

2.1 Présentation des comptes consolidés

Le périmètre de consolidation du Groupe fin 2023 se compose de la Société, de sa filiale française STREAMWIDE France SAS et des 5 autres filiales étrangères suivantes :

- STREAMWIDE Romania, société de droit roumain contrôlée à 100% ;
- STREAMWIDE Inc, société de droit américain contrôlée à 100% ;
- Beijing STREAMWIDE Technology, société de droit chinois contrôlée à 100% ;
- STREAMWIDE Tunisia Sarl, société de droit tunisien contrôlée à 100% ;
- STREAMWIDE PTE Ltd, société de droit singapourien contrôlée à 100%.

L'activité du Groupe en 2023 se caractérise par un chiffre d'affaires (CA) en augmentation de 11%, un résultat opérationnel courant positif (5,6 M€), impacté par une augmentation importante des amortissements incorporels et corporels, et un résultat net bénéficiaire de 4,2 M€, après prise en compte des impacts financiers et fiscaux négatifs (respectivement -0,3 M€ et -1,2 M€). Par ailleurs, la génération de trésorerie nette est de +4,3 M€ en 2023.

- le CA est de 19,5 M€, en augmentation de 11% (+1,9 M€) par rapport à 2022 ;
- le résultat opérationnel courant est positif de +5,6 M€ (contre 4,4 M€ en 2022) et,
- le résultat net ressort positif à +4,2 M€ (contre +3,4 M€ en 2022).

Les principales données consolidées au titre de l'exercice 2023 sont les suivantes :

en K€	FY 2023	%CA	FY 2022	%CA	Var. (K€)	Var. (%)
Chiffre d'Affaires "Plateformes"	14 254	73%	12 339	70%	1 915	16%
Chiffre d'Affaires "Legacy"	5 245	27%	5 268	30%	-23	0%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	19 499		17 607		1 892	11%
Charges de Personnel	-6 444	33%	-6 399	36%	-45	1%
Charges Externes	-2 488	13%	-2 296	13%	-192	8%
Autres Charges / Produits	877	-4%	811	-5%	65	8%
TOTAL CHARGES avant amortissements	-8 056		-7 884		-171	2%
ROC avant amortissements (*)	11 443	59%	9 723	55%	1 721	18%
Dotations Amortissements et Dépréciations	-5 818		-5 341		-477	9%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (*)	5 626	29%	4 382	25%	1 244	28%
Autres Charges / Produits opérationnels	4		-2		6	
Charges / Produits financiers	-270		4		-273	
Charges / Produits d'impôts	-1 186		-985		-201	20%
RESULTAT NET	4 174	21%	3 399	19%	775	23%

(*) Le Résultat Opérationnel Courant avant amortissements (ROC avant amortissements) correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation, avant amortissements et dépréciations (EBITDA). Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) tient compte de ces amortissements et dépréciations (EBIT)

Le résultat opérationnel courant ressort bénéficiaire à 5,6 M€ au titre de l'exercice 2023. Il s'établissait à 4,4 M€ au 31 décembre 2022. Retraité de l'impact des amortissements de période (5,8 M€ contre 5,3 M€ en 2022, dont respectivement 4,6 M€ et 4,1 M€ au titre des amortissements pratiqués sur les frais de développement), il est positif de 11,4 M€ contre 9,7 M€ en 2022.

À noter que ce résultat tient compte des retraitements liés à IFRS 16 "Contrats de location" à hauteur de 0,8 M€ en 2023 et 0,7 M€ en 2022. Retraité de cet impact, le résultat opérationnel courant avant amortissements est de 10,6 M€ contre 9 M€ en 2022, soit une progression de +1,6 M€.

L'analyse du chiffre d'affaires et de son évolution, ainsi que celle des résultats, ont été présentées ci-dessus dans les événements significatifs de la période, aussi bien au niveau du Groupe (confer note 1.3) qu'au niveau de la Société (confer note 1.4).

Les autres éléments significatifs que l'on peut noter concernant les résultats annuels 2023 sont les suivants :

- Les charges de personnel sont stables après activation des frais de développement. Avant activation, elles n'augmentent que de 0,1 M€ suite essentiellement aux augmentations accordées en 2023, puisque le nombre de salariés fin 2023 (195 personnes) est proche de celui à fin 2022 (193 personnes).
- Les charges externes augmentent de 0,2 M€ suite à l'évolution de l'activité en 2023. L'augmentation provient essentiellement des frais de déplacements et des frais de marketing. Par ailleurs, comme indiqué précédemment, l'impact IFRS16, qui vient réduire la charge locative, est de 758 K€ contre 650 K€ en 2022.

- Les autres charges et produits enregistrent principalement les reprises des Crédits d'Impôt Recherche en résultat de période, constatées au même rythme que les amortissements comptabilisés (confer règles et méthodes comptables).

La variation des amortissements de période des frais de développement est de +0,5 M€ alors que la reprise des Crédits d'Impôt Recherche sont de 1.022 K€ en 2023, contre 970 K€ en 2022. L'impact net de ces éléments (hors imposition différée) est le suivant :

- Exercice 2022 : activation de 5,5 M€ bruts de frais de développement, amortissements à hauteur de 4,1 M€ et reprise des Crédits d'Impôt Recherche pour 1 M€ : impact net en résultat opérationnel de 2,4 M€, en diminution de -1 M€ par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des amortissements des frais de développement, en augmentation en 2022 suite à celle des valeurs brutes activées entre 2020 et 2022.
- Exercice 2023 : activation de 6,4 M€ bruts de frais de développement, amortissements à hauteur de 4,6 M€ et reprise des Crédits d'Impôt Recherche pour 1 M€ : impact net en résultat opérationnel de 2,8 M€, en augmentation de +0,4 M€ par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution s'explique principalement celle des valeurs brutes capitalisées en 2023.
- L'impact des produits / charges financiers est négatif en 2023 et en diminution de - 0,3 M€ par rapport à 2022, suite à des effets de change USD/€ défavorables (-0,2 M€), et à un cout financier net négatif de -0,1 M€, suite aux financements mis en place à compte de mars 2023 (7,5 M€ de nouveaux emprunts).
- La charge nette d'impôts est de -1,2 M€ au 31 décembre 2023, en augmentation de 0,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Depuis 2017, aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu sur les reports déficitaires du Groupe, au-delà des passifs d'impôts différés issus de l'activation des frais de développement. Depuis l'exercice 2020, la valeur nette des frais de développements activés est devenue supérieure aux reports déficitaires restant à imputer.

Au 31 décembre 2023, cette tendance s'accroît car le Groupe continue à activer des frais de développement (valeur nette de 15,5 M€ fin 2023 contre 13,7 M€ fin 2022) tout en réalisant des résultats fiscaux positifs (4.126 K€ en 2023) ce qui diminue d'autant le solde des reports déficitaires restant à imputer (4,4 M€ fin 2023 contre 7 M€ fin 2022). La position fiscale différée nette est donc un passif d'impôts différés (en augmentation) impliquant de fait une charge en résultat. Par ailleurs, les perspectives de résultat du Groupe dans les prochaines années étant positives, l'activation des reports déficitaires restants est pleinement justifiée. Le résultat fiscal est détaillé ci-dessous :

en M€	FY 2023	FY 2022	Variation
Impôts différés sur activation R&D	-0,5	-0,4	-0,1
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	-0,7	-0,1	-0,6
<i>dont filiales françaises</i>	-0,7	-0,1	-0,6
<i>dont filiales étrangères</i>	-	-	-
Impôts différés passifs sur retraitements	0,4	-0,5	0,9
Impôts courants	-0,4	-	-0,4
Total Charges (-) / Produits (+) d'impôts	-1,2	-1,0	-0,2

- Les impôts courants correspondent principalement aux impôts société constatés au niveau des sociétés françaises du Groupe, intégrées fiscalement (pour mémoire, la Société a opté, avec sa filiale STREAMWIDE France SAS, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2012) ;

- Les impôts différés passifs lié à l'activation des frais de développement font l'objet d'une charge supplémentaire de 0,5 M€, du fait de l'augmentation, en 2023, des montants activés nets ;
- Les impôts différés actifs sur reports déficitaires diminuent de 0,7 M€ (charge de période) suite aux résultats fiscaux positifs constatés au niveau des sociétés françaises du Groupe (4,1 M€). Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé en 2023 sur les reports déficitaires de période de la filiale américaine de façon conservatrice ;
- Les impôts différés passifs sur retraitements proviennent essentiellement de l'annulation de la reprise de provision pour dépréciation des actions auto détenues. L'annulation de la reprise (1,7 M€) génère ainsi un impôt différé actif de 0,4 M€ dont la contrepartie sont les capitaux propres et non un compte de dettes bilantielles.

Au total, le résultat opérationnel courant enregistre donc une augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2022, pour s'établir à 5,6 M€ et représenter une marge opérationnelle de 29%. Après prise en compte du résultat financier négatif et des impacts fiscaux négatifs, le résultat net 2023 est un bénéfice de 4,2 M€, en augmentation par rapport à celui de 2022 (+0,8 M€). Le taux de marge nette est de 21% fin 2023 contre 19% fin 2022.

La situation financière au 31 décembre 2023 est la suivante :

(En K€)	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-22	
Immobilisations incorporelles	15 746	13 938	280	305	Capital social
Immobilisations corporelles	3 399	4 083	19 304	20 255	Primes et réserves
Autres actifs financiers	456	468	-1 290	-2 814	Titres auto détenus
Actifs d'impôts différés	-	75	4 174	3 399	Résultat Part du Groupe
ACTIFS NON COURANTS	19 601	18 564	22 468	21 145	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	7 911	2 089	Passifs financiers
Créances clients	10 748	6 704	2 082	2 499	Passifs locatifs
Autres débiteurs	1 269	1 144	323	304	Provisions à long terme
Actifs fiscaux	1 200	1 193	1 843	1 742	Produits fiscaux différés
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 622	11 341	2 725	1 608	Passifs d'impôts différés
			14 886	8 242	PASSIFS NON COURANTS
			1 268	734	Passifs financiers
			443	499	Passifs locatifs
			0	-	Provisions à court terme
			570	719	Fournisseurs et autres crédateurs
			3 888	2 588	Dettes fiscales et sociales
			922	871	Produits fiscaux différés
			3 995	4 147	Produits constatés d'avance
ACTIFS COURANTS	28 839	20 382	11 086	9 558	PASSIFS COURANTS
TOTAL ACTIFS	48 440	38 947	48 440	38 947	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Le total de la situation financière au 31 décembre 2023 est de 48,4 M€. La hausse de 9,5 M€ par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement des éléments suivants :

À l'actif,

- *Activation des frais de développement* à hauteur de 6,4 M€ en valeur brute et 4,6 M€ d'amortissements, soit une augmentation de +1,8 M€ en valeur nette. Pour mémoire, en 2022, les montants bruts et nets avaient respectivement varié de +5,5 M€ et +1,4 M€.

Le montant immobilisé au titre des frais de développement augmente donc par rapport au 31 décembre 2022 (13,7 M€) et ressort à 15,5 M€ en valeur nette cumulée au 31 décembre 2023.

- *Augmentation du poste client de 4 M€* suite essentiellement à la hausse des revenus en 2023 et à des facturations significatives en fin de période.
- *Stabilité des actifs fiscaux* : les créances fiscales de Crédits d'Impôt Recherche au 31 décembre 2023 se composent de la seule créance au titre de 2023, à savoir 1,2 M€, montant proche de celui au titre de 2022 (1,1 M€), entièrement remboursé au second semestre 2023.
- *Augmentation de la trésorerie brute (+4,3 M€ par rapport au 31 décembre 2022)* qui s'élève à 15,6 M€ au 31 décembre 2023. L'augmentation de la trésorerie provient de celle des flux opérationnels (+6,6 M€) malgré une dégradation ponctuelle du BFR (+3,6 M€), aux investissements nets (-5,8 M€) couverts en partie par les remboursements du CIR à hauteur de 1,1 M€ et par des flux nets de financement positifs de 3,5 M€.

Les investissements effectués dans le développement des nouvelles solutions sont restés soutenus (flux d'investissements net de -5,8 M€ suite au remboursement des CIR pour 1,1 M€ en 2023) mais sont et restent toujours inférieurs à la capacité d'autofinancement positive du Groupe (10,3 M€ en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2022).

Au passif,

- *Augmentation des capitaux propres (+1,4 M€)*, suite essentiellement aux résultats nets positifs de 2023 (+4,2 M€) et aux variations enregistrées au niveau des actions auto détenues (annulation de 248.491 actions fin juin 2023 et variation nette de période).
- *Augmentation des dettes financières (+6,4 M€)* : en mars 2023, le Groupe a émis un emprunt obligataire à hauteur de 5 M€ et a contracté un prêt bancaire de 2,5 M€. Les remboursements de période (incluant également les prêts PGE et un emprunt bancaire de 0,5 M€ en nominal contracté en 2022) ont quant à eux atteint 1,1 M€ en 2023.
- *Diminution des dettes locatives (-0,5 M€)*, uniquement liée à l'effet temps
- *Augmentation des passifs d'impôts différés (+1,1 M€)*, suite à l'augmentation des frais de développement nets activés et à la diminution des reports déficitaires disponibles fin 2023. Le solde net ressort à 11,1 M€ (15,5 M€ - 4,4 M€), impliquant un passif net d'impôts différés de 2,7 M€.
- *Augmentation des dettes d'exploitation (+1,2 M€)* suite à l'évolution de l'activité en 2023 et aux soldes significatives des créances clients en fin de période, impliquant des dettes fiscales (TVA collectée) importantes en clôture de l'exercice.

Les flux de trésorerie de la période peuvent être présentés comme suit :

(en K€)	FY 2023	FY 2022	Variations
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 629	9 327	-2 698
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 813	-7 069	1 256
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 465	883	2 583
Variation de trésorerie	4 281	3 141	1 141

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont positifs (+6,6 M€) et en diminution de 2,7 M€ par rapport à 2022 (variation du BFR de +3,6 M€ en 2023 contre -0,5 M€ en 2022). La capacité d'autofinancement du Groupe, avant coût du financement et impôts, ressort à +10,3 M€ (+1,5 M€ par rapport à 2022).

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement représentent principalement les frais de développement engagés sur l'exercice. Au 31 décembre 2023, ces frais représentent un montant de 6,4 M€ incluant des frais sous traités à hauteur de 0,9 M€ (contre 0,4 M€ en 2022). À noter également que la créance CIR de 2022 (1,1 M€) a été entièrement remboursée en 2023, venant ainsi compenser en partie les investissements en R&D.

Enfin, les flux de trésorerie provenant des activités de financement (+3,5 M€) correspondent aux variations des dettes financières (nouveaux emprunts en mars 2023 à hauteur de 7,5 M€ et remboursement de période de 1,1 M€, soit un impact net de 6,4 M€), à la diminution des dettes locatives (-0,5 M€ lié à l'effet temps) et aux mouvements nets d'achats ventes d'actions auto détenues (impact de -2,4 M€ en 2023 contre -1,2 M€ en 2022).

Évolution de la trésorerie par rapport au 31 décembre 2022 : l'augmentation de la trésorerie brute (+4,3 M€) constatée en 2023 s'explique donc par :

- Des flux opérationnels positifs de 6,6 M€ (-2,7 M€ par rapport à l'exercice 2022) ;
- Des flux nets d'investissements de -5,8 M€ (-1,3 M€ par rapport à l'exercice 2022), suite aux développements continus des nouvelles solutions ;
- Des flux nets de financement positifs de 3,5 M€ (+2,6 M€ par rapport à l'exercice 2022),

2.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Comme annoncé lors de la publication du chiffre d'affaires 2023 en février 2024, les résultats 2023 bénéficient d'un second semestre 2023 solide et les niveaux de résultats et de marges opérationnelles sont ainsi significatifs et en amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Si les revenus 2024 actuellement anticipés sont satisfaisants, leur progression par rapport à ceux de 2023 n'est pas encore entièrement assurée. Cependant, plusieurs projets ont été finalisés fin 2023, aussi bien dans le domaine public, avec la solution **team on mission**, que dans le domaine privé avec la solution **team on the run** ou encore dans le secteur "legacy". L'objectif du Groupe reste de s'inscrire dans cette dynamique de croissance rentable et de s'en donner les moyens. Les financements obtenus en mars 2023 pérennisent la capacité du Groupe à poursuivre le développement de ses solutions et à renforcer encore l'avance technologique qu'elles démontrent.

Les investissements techniques et humains, entrepris par le Groupe depuis fin 2023, continueront ainsi à être soutenus dans les prochains mois, pour renforcer la souveraineté, la sécurité, le suivi des standards de l'industrie (notamment 3GPP) et l'évolutivité des solutions

proposées, notamment dans un contexte où l'Intelligence Artificielle (LLM... etc.) va impacter l'ergonomie des postes de travail. La maîtrise de ces coûts et de leur financement continuera évidemment à être une priorité en 2024.

En parallèle, le Groupe continue de développer son écosystème commercial, notamment indirect, pour diversifier encore ses sources de revenus et limiter sa dépendance au seul marché "public safety" et MCx, marqué par des cycles de vente et de déploiement longs.

Les solutions développées sont riches fonctionnellement (messagerie instantanée, voix, vidéos, PTT, alertes, PTI, localisation, téléphonie avancée, suite collaborative, numérisation des process, FSM, géofencing, API, SDK...) et permettent ainsi de répondre efficacement aux contraintes techniques et organisationnelles des entreprises et des administrations, en proposant une solution "tout en un" au sein d'une architecture technique sécurisée, évolutive et souveraine. L'obtention par le Groupe, début 2024, de la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités est une étape supplémentaire pour la crédibilité et le positionnement concurrentiel des plateformes proposées.

Les environnements professionnels actuels, indépendamment du secteur d'activité concerné, nécessitent tous une communication unifiée, une connexion rapide et sécurisée avec l'ensemble des parties prenantes et une coordination efficace pour optimiser les interventions et autres processus métiers. Les solutions technologiques développées par le Groupe permettent de connecter les équipes pour garantir cette unité d'action. La protection des données et des équipes est également un enjeu primordial pour les organisations. Y répondre avec un outil simple, fiable et souverain est une demande de plus en plus forte et qui va continuer à se généraliser.

3. Activité et situation de la Société en 2023

3.1 Présentation des comptes statutaires au 31 décembre 2023

(En K€)	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-22	
Immobilisations incorporelles	42	44	280	305	Capital social
Immobilisations corporelles	801	843	8 128	12 858	Réserves
Immobilisations financières	4 402	4 412	4 311	1 001	Résultat
ACTIFS IMMOBILISES	5 245	5 299	12 719	14 164	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	157	146	Provisions
Créances clients	11 659	7 792	8 715	2 066	Emprunts et dettes financières
Autres créances	1 498	1 408	3 376	2 318	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	1 290	2 814	1 944	984	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	13 316	7 699	4 417	3 354	Autres dettes
Charges constatées d'avance	272	268	1 724	1 871	Produits constatés d'avances
			228	377	Ecarts de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	28 035	19 981	20 561	11 116	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	33 280	25 280	33 280	25 280	TOTAL PASSIFS

Le total bilan au 31 décembre 2023 est de 33,3 M€ en augmentation de 8 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Les principales variations sont les suivantes :

À l'actif,

- *Augmentation du poste clients (+3,9 M€)* : des facturations significatives intervenues en fin de période explique l'évolution du poste clients au 31 décembre 2023. Aucun risque significatif de perte de valeurs n'est cependant identifié en clôture et le niveau des encaissements enregistrés entre janvier et mars 2024 est satisfaisant ;
- *Diminution de 1,5 M€ des valeurs mobilières de placement*, suite aux mouvements nets de période (annulation fin juin 2023 de 248.491 actions auto détenues et acquisitions nettes de 61.532 actions au second semestre de l'exercice).
- *Augmentation de la trésorerie brute (+5,6 M€)* :

Les autres postes de l'actif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Au passif,

- *Diminution des capitaux propres (-1,4 M€)*, suite au résultat net de période (+4,3 M€) et à la réduction de capital intervenue en juin 2023 par voie d'annulation de 248.491 actions auto détenues. Cette annulation d'actions réduit donc le capital social de 25 K€ (248.491 actions d'une valeur nominale de 0,10 €) et la prime d'émission a également été réduite de 5,7 M€ (prime d'émission de 23,06 € par action annulée) ;
- *Augmentation des dettes financières (+6,6 M€)* : 2 nouveaux emprunts ont été contractés en mars 203 : 5 M€ en emprunt obligataire et 2,5 M€ en emprunt bancaire. Les remboursements de période sont quant à eux de 0,9 M€ ;
- *Augmentation des dettes d'exploitation (+2 M€)* sous l'effet principalement des dettes fournisseurs et des dettes de TVA collectée (en parallèle de l'évolution des créances clients) ;
- *Augmentation des autres dettes (+1 M€)* : cette augmentation concerne uniquement des dettes groupe ;

Les autres postes du passif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Le résultat net 2023 ressort bénéficiaire à +4,3 M€, en augmentation de 3,3 M€ par rapport au résultat net 2022.

Le compte de résultat 2023 simplifié est le suivant :

(En K€)	31-déc.-23	31-déc.-22
Ventes de services	14 168	11 829
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	14 168	11 829
Reprises prov / transfert de charges	4	54
Autres produits	606	924
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-10 858	-9 002
Impôts et taxes	-63	-54
Charges de personnel	-1 435	-1 592
Dotations aux amortissements	-226	-171
Dotations aux provisions	-11	-1
Autres charges	-17	-15
RESULTAT EXPLOITATION	2 168	1 972
Produits financiers	2 052	21
Charges financières	-522	-1 968
RESULTAT FINANCIER	1 530	-1 947
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les bénéfices	613	976
RESULTAT NET	4 311	1 001

Les principaux commentaires au titre de l'exercice 2023 sont les suivants :

- *Évolution du chiffre d'affaires* : conférer note 1.4 "Évolution de l'activité de la Société en 2023".
- *Les charges externes progressent de 1,9 M€*. Cette progression est essentiellement due aux coûts de développement refacturés par les filiales du Groupe (le coût moyen du jour / homme ayant augmenté au cours de la période suite notamment aux augmentations accordées fin 2022 aux différentes équipes locales), et aux coûts de sous-traitance concernant le développement de certains modules web des solutions proposées par la Société. Les autres coûts de structure sont restés maîtrisés en 2023, notamment la masse salariale directe de la Société.

La progression des revenus (+2,4 M€) est donc compensée en partie par celle des coûts de développement 2023. Les autres produits (refacturation de royalties envers les filiales française et américaine du Groupe) diminuant également en 2023 (-0,3 M€), le *résultat d'exploitation*, positif à hauteur de 2,2 M€, ne progresse que de 0,2 M€ par rapport à celui de 2022.

- *Augmentation du résultat financier (+3,5 M€)* suite à la reprise de la provision de 1,7 M€ constatée au 31 décembre 2022 relative au montant brut des actions auto détenues.

Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative des actions auto détenues (20,90 € par action) est supérieure au prix de revient unitaire des actions détenues (17,75 € par action) et aucune provision n'est donc à constater. Cette reprise crée donc une variation de +3,4 M€ entre les clôtures 2023 et 2022. Par ailleurs, suite à la mise en place des nouveaux financements en mars 2023, les intérêts financiers ressortent à 515 K€ (contre 98 K€ en 2022), compensés partiellement par les produits financiers générés par les placements en comptes à terme effectués tout au long de l'exercice (300 K€ contre 11 K€ en 2022).

- *Diminution du résultat fiscal (-0,4 M€)* : cette évolution provient essentiellement des impôts exigibles (385 K€) en augmentation de 385 K€ suite aux résultats comptables et fiscaux de période.

Le résultat d'exploitation 2023 ressort bénéficiaire à +2,2 M€. Après prise en compte d'un résultat financier bénéficiaire de 1,5 M€ et d'un produit fiscal de 0,6 M€, le résultat net de la période est un bénéfice de 4,3 M€ contre un bénéfice de 1 M€ en 2022.

3.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

La Société étant la société mère et la holding du Groupe, les mêmes commentaires que ceux établis pour le Groupe (confer note 2.2) peuvent être repris concernant les évolutions prévisibles et les perspectives d'avenir de la Société.

4. Informations juridiques

4.1 Filiales et participations

Le périmètre du Groupe se compose des six (6) filiales opérationnelles suivantes au 31 décembre 2023 :

- *StreamWIDE Romania*, société de droit roumain, créée en janvier 2006 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 4.420.944 € (refacturations à la Société) contre 3.924.194 € en 2022 et le résultat net est un bénéfice de 143.258 € (contre un bénéfice de 21.354 € en 2022).
- *StreamWIDE Beijing Technology Company Limited*, société de droit chinois (RPC) créée en septembre 2007 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 222.667 € (refacturations à la Société) contre 243.829 € en 2022 et le résultat net est un bénéfice de 2.837 € (contre un bénéfice de 2.434 € en 2022).
- *StreamWIDE Inc*, société de droit américain créée en juillet 2007 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1.806.977 € contre 1.351.742 € en 2022 et le résultat net est une perte de 254.456 € (contre une perte de 501.390 € en 2022).
- *StreamWIDE France SAS*, société de droit français créée le 29 juin 2011 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 5.813.724 € contre 6.429.725 € en 2022 et le résultat net est un bénéfice de 743.333 € (contre un bénéfice de 557.669 € en 2022).
- *StreamWIDE Tunisia Sarl*, société de droit tunisien créée le 3 janvier 2013 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 2.122.706 € (refacturations à la Société) contre 2.034.675 € en 2022 et le résultat net est un bénéfice de 167.901 € (contre un bénéfice de 166.557 € en 2022).

- o *StreamWIDE PTE Ltd*, société de droit singapourien créée en mai 2016 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et les autres produits d'élèvent à 70.941 € contre 68.612 € en 2022, et le résultat net est un bénéfice de 11.638 € (contre un bénéfice de 41.245 € en 2022).

4.2 Informations sociales et environnementales

(a) Pour la Société

L'évolution des effectifs de la Société est la suivante :

- 31 décembre 2021 : effectif de 11 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2022 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2023 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux

(b) Pour le Groupe

Au niveau du Groupe, les effectifs sont les suivants au 31 décembre 2023 :

- STREAMWIDE SA (la Société) et StreamWIDE France : 43 personnes
- STREAMWIDE Romania : 78 personnes
- STREAMWIDE Beijing : 4 personnes
- STREAMWIDE Inc. : 10 personnes
- STREAMWIDE Tunisia : 60 personnes

Au 31 décembre 2023, le Groupe compte 195 personnes contre 193 fin 2022.

(c) Liste des accords collectifs conclus au sein de la Société

Conformément à la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, nous vous précisons qu'un accord d'intéressement couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025 a été reconduit et conclu le 21 juin 2023 au sein de la Société et de sa filiale française, STREAMWIDE France SAS.

4.3 Activité en matière de Recherche et Développement au sein de la Société et du Groupe

4.3.1 Au sein de la Société

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société a engagé, au cours de l'exercice 2023, des frais directs et indirects (salaires, amortissements, honoraires et sous-traitance recherche & développement aux filiales) en matière de recherche et développement à concurrence de 7.602.778 € (contre 6.709.462 € en 2022 et 6.840.369 € en 2021).

La Société ne retient pas la méthode préférentielle d'activation de ces frais de développement dans ses comptes statutaires. En revanche, les critères d'activation de ces dépenses étant tous satisfaits, il est activé, au titre de l'exercice 2023, dans les comptes consolidés du Groupe, un montant brut de 6.404.711 € (après annulation des marges internes et des frais indirects). Ce montant intègre des frais de sous-traitance à hauteur de 865.739 €. Pour rappel, le montant activé au titre de l'exercice 2022 était de 5.526.825 € (dont 370.098 € de frais de sous-traitance).

Il est rappelé que la Société devrait bénéficier d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2023. Au 31 décembre 2023, une provision a été enregistrée à hauteur de 858.262 € (contre 875.731 € en 2022 et 880.533 € en 2021). La filiale française de la Société, STREAMWIDE France SAS, bénéficie également d'un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 315.115 € (contre 255.368 € en 2022 et 241.240 € en 2021).

La créance de CIR au titre de 2022 (1.131.099 €) a été remboursée en octobre 2023. Le remboursement anticipé de la créance globale au titre de 2023 (1.173.377 €) sera prochainement demandé, conformément aux exercices précédents.

4.3.2 *Au sein du Groupe*

Il existe au sein du Groupe des conventions et accords de sous-traitance relatifs à la Recherche et Développement effectuée par les différentes filiales au seul profit du Groupe. Les dépenses de Recherche et Développement engagées par les filiales au seul profit du Groupe sont les suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- STREAMWIDE Romania : 4.166.943 € (contre 3.767.820 € en 2022)
- STREAMWIDE Tunisia : 1.867.671 € (contre 1.846.501 € en 2022)
- STREAMWIDE France : 1.344.756 € (contre 851.726 € en 2022)
- STREAMWIDE Beijing : 223.408 € (contre 243.414 € en 2022)

Ces différents montants, dans le cadre de conventions, sont refacturés à la Société. Il est à noter également que la filiale roumaine bénéficie d'un agrément fiscal et que les dépenses qu'elle engage au titre de la Recherche & Développement sont prises en compte dans la détermination du Crédit d'Impôt Recherche de la Société. Cet agrément a été renouvelé début 2023 et couvre les exercices 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

4.4 **Administration et contrôle de la Société**

4.4.1 *Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2023*

Ces informations sont présentées en annexe du rapport financier annuel, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise.

4.4.2 *Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que :

- les mandats de Messieurs Pascal BEGLIN, Lilian GAICHIES, Olivier TRUELLE et de Madame Lindy MARTI-WONG, en qualité d'administrateurs de la Société, arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et
- le mandat de la société Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes titulaire, arrivera à son terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4.5 Informations concernant la répartition du capital et les actions d'auto contrôle

Nous vous indiquons ci-après la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2023 :

Identité	Part du capital social nb de titres/ nb total (%)	% des droits de vote
BE2TEL (P. Beglin)	49,3 %	58,6 %
OKHEMA (L. Gaichies)	18,6 %	22,1 %
Salariés de la Société	2,8 %	3,4 %
Auto détention	2,6 %	-
Public (*)	26,7 %	15,9 %

Nous précisons que, conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de deux ans donnent droit de vote double.

Ainsi, le nombre total d'actions à droit de vote double est de 1.990.327 au 31 décembre 2023 (rappel : 1.979.952 au 31 décembre 2022). Le nombre théorique total de droits de vote est donc de 4.795.134 au 31 décembre 2023 (rappel : 5.033.250 au 31 décembre 2022).

4.6 Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et amortissements, les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 4.311.303,57 euros au 31 décembre 2023.

La réserve légale étant intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter ce résultat bénéficiaire, d'un montant de 4.311.303,57 euros, en totalité :

- au compte "*Report à nouveau*", lequel serait ainsi porté d'un montant de 3.932.977,24 euros à un montant de 8.244.280,81 euros.

4.7 Tableau récapitulatif des résultats au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos est présenté ci-après :

(En €)	31-déc.-19	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-22	31-déc.-23
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	291 749,9	291 749,9	305 329,8	305 329,8	280 480,7
Nombre d'actions ordinaires	2 917 499	2 917 499	3 053 298	3 053 298	2 804 807
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par souscription de droits	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'Affaires HT	6 773 031	9 516 252	11 032 917	11 828 907	14 167 648
Résultat avant impôts, participation amortissements et provisions	133 314	2 189 283	1 068 640	1 847 033	2 227 971
Impôts sur les bénéfices	-826 441	-825 716	-878 335	-975 763	-612 562
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation amortissements et provisions	880 343	2 829 528	1 923 702	1 000 575	4 311 304
Résultat distribué (*)	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	0,33	1,03	0,64	0,92	1,01
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,30	0,97	0,63	0,33	1,54
Résultat par action distribué	-	-	-	-	-
EFFECTIFS					
Effectif moyen des salariés	10	10	11	10	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	953 106	1 052 939	1 204 443	1 086 343	1 016 796
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

* en attente de la décision de l'AGOA



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de STREAMWIDE SA en date du 20 juin 2024

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom usuel :

Adresse postale :

Adresse Email : _____ @ _____

Propriétaire de _____ actions nominatives

de la Société STREAMWIDE

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 20/06/2024, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Mode de transmission (à défaut d'indication, les documents seront transmis par Email) :

Par Email

Par courrier

Fait à _____, le _____ 2024.

Signature

*Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.